

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°155-2015 – ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION D'UTILISATION DU MATERIEL DE RESTAURATION
SCOLAIRE PAR LES CCAS**

M. Bertrand ROBERDEL, Vice-président en charge de l'enfance-jeunesse, rappelle que la Communauté de Communes gère le restaurant scolaire situé rue des missionnaires à Muzillac.

Cet équipement est utilisé pour la préparation et le service des repas aux élèves des écoles maternelles et primaires de Muzillac, ainsi que pour le collège Sainte-Thérèse. Ponctuellement, cet équipement ou le matériel de cuisine était utilisé par des associations pour préparer des repas lors d'évènements organisés sur le territoire. Cette utilisation pose un problème d'équité par rapport au reste du territoire : les communes membres ne prêtent pas leur équipement de restauration municipale. Elle pose aussi un problème de sécurité (protocole à respecter pour l'entretien des locaux, déclenchement d'allergies alimentaires en cas de trace d'aliments allergènes sur la vaisselle empruntée...)

Lors de la commission enfance-jeunesse du 7 septembre dernier, les élus ont souhaité mettre un terme à l'utilisation de ces locaux. En revanche, ils ont proposé de maintenir le prêt du matériel aux CCAS. Ce prêt doit répondre à des règles de fonctionnement décrites dans une convention spécifique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** la convention de prêt du matériel de restauration scolaire avec les CCAS.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Muzillac, le 15/12/2015
Le Président